

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

*Département du FINISTERE
Arrondissement de MORLAIX
Canton de LANDIVISIAU
Commune de LANDIVISIAU*

*Arrêté n° 2023/ 06
Régularisation d'ouverture au public du complexe sportif Jean Bléas (site de Tiez Nevez)*

LE MAIRE,

VU les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R. 111-19-1 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux établissements de plein air recevant du public ;

VU les articles R. 123-1 à R. 123-55 du Code de la Construction et de l'Habitation, modifié par ordonnance n° 2005-1527 du 08/12/2005 relatif aux règles de sécurité incendie dans les établissements recevant du public ;

VU l'article L. 111-8-3 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux autorisations d'ouverture administratives des établissements recevant du public ;

VU l'avis de la Commission de Sécurité de l'arrondissement de Morlaix en date du 04/10/1995.

ARRETE :

Article 1^{er} : suite à la commission de sécurité en date du 04/10/1995.

Article 2 : cet établissement de type PA, 3^{ème} catégorie, peut recevoir un maximum de 600 personnes assises (tribune) et un maximum de 2360 personnes debout (pourtour).

Article 3 : la défense contre l'incendie de l'installation sera assurée en premier appel par le centre de secours de LANDIVISIAU.

Article 4 : le présent arrêté sera affiché sur le site, publié sur le site internet de la Ville et transmis :

- à Monsieur le Préfet
- au Centre de Secours de Landivisiau
- à la Gendarmerie de Landivisiau.

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Landivisiau, le 11/01/2023

**Le Maire,
Laurence CLAISSE**

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la publication, le 11/01/2023
Fait à Landivisiau, le 11/01/2023.....
Pour Le Maire et par délégation,
**Le Maire
Laurence CLAISSE**



Copies :
Police municipale
Accueil mairie (affichage)
Administration Générale